



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est
du 22 mars 2010 à 19 h tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur Mario Bordeleau, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5

Est absente :

Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Monsieur Louis Lemay, directeur général
Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

Ouverture de la séance

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 MARS 2010

CM-201003071

1.1

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais, et appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil du 22 mars 2010, tel que ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

Prière

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

1. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 22 mars 2010
2. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 février 2010 et des séances extraordinaires du 18 février 2010 et du 11 mars 2010
3. Dépôt de la liste des comptes de la ville de Montréal-Est
4. **Rapport des commissions**
5. **Rapport des services**
 - 5.1. Demande de subvention dans le cadre de la Fête nationale du Québec
 - 5.2. Promulgation du mois d'avril « Mois de la sécurité routière » sur le territoire de la Ville de Montréal-Est
 - 5.3. Tarification des articles promotionnels et des activités avec souper dans le cadre du 100^e anniversaire de la Ville de Montréal-Est
 - 5.4. Demande d'autorisation pour l'utilisation de l'autobus
 - 5.5. Adoption du plan d'intervention final pour les réseaux d'aqueduc et d'égouts
 - 5.6. Modification au plan de signalisation de la Ville de Montréal-Est pour autoriser le stationnement avec permis pour le secteur de l'avenue David
 - 5.7. Mandat à l'Union des municipalités du Québec afin de représenter la Ville de Montréal-Est auprès de la Commission de l'équité salariale dans le dossier de l'équité salariale

6. Règlement

6.1. Avis de motion - Règlement modifiant le règlement 609 – *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* - et ses amendements afin de modifier le réseau de camionnage

7. Adjudication de contrats

7.1. Octroi du contrat d'entretien des arbres pour l'année 2010 et autorisation d'une dépense de 47 408,30 \$

7.2. Autorisation des travaux pour le projet de réfection de la fondation, du pavage et de l'aqueduc de l'avenue Durocher entre les rues Sainte-Catherine et Victoria et octroi du contrat à cet effet pour un montant de 1 031 032,98 \$ incluant toutes taxes

7.3. Octroi du contrat pour le projet 5S et autorisation d'une dépense de 9 044 \$ plus taxes

8. Mandat de services professionnels

9. Personnel

10. Demande de contributions financières

10.1. Don de 500 \$ à la Société de développement économique Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles – Montréal-Est

10.2. Don de 500 \$ au Centre des femmes de Pointe-aux-Trembles

11. Relation publique

11.1. Désignation de la Place Roméo Dallaire

12. Proclamation

13. Affaire nouvelle

Période de questions relatives à l'ordre du jour

Levée de la séance

Sur cette proposition, il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais, et appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

De modifier la proposition principale afin d'ajouter les points 13.1 à 13.4 à l'ordre du jour proposé de la séance ordinaire du Conseil du 22 mars 2010 tel que décrit ci-dessous :

13.1. Abolition du poste de secrétaire de direction à la Direction des travaux publics

13.2. Participation de la Ville de Montréal-Est au mouvement de solidarité « Une heure pour la Terre »

13.3. Contribution financière de 10 000 \$ au Comité de soutien à la Raffinerie de l'Est de Montréal

13.4. Mandat de négociation d'une convention de départ à la retraite de monsieur Jacques Juneau

Après avoir pris la proposition d'amendement en délibéré, le président d'assemblée la juge recevable.

L'amendement est agréé.

Le conseil reprend l'étude de la proposition principale, telle que modifiée.

Du consentement unanime des membres présents, le président de l'assemblée déclare la proposition principale, telle qu'amendée, adoptée à l'unanimité et il est résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil du 22 mars 2010 ci-dessus tel que modifié par l'ajout des points 13.1 à 13.4.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2010 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 18 FÉVRIER 2010 ET DU 11 MARS 2010

CM-201003072

2.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 février 2010 et des séances extraordinaires du 18 février 2010 et du 11 mars 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

3

DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

CM-201003073

3.1

Mention est faite au procès-verbal que la trésorière, madame Carole Michelin, CGA, directrice des services administratifs et directrice générale adjointe, dépose séance tenante la liste des chèques relatifs aux comptes à payer de la Ville de Montréal-Est pour la période du 15 février 2010 au 22 mars 2010.

RAPPORT DES COMMISSIONS

4

RAPPORT DES SERVICES**5****DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC****CM-201003074**

5.1

Considérant, qu'en vue d'organiser et de financer les célébrations qui auront lieu dans le cadre de la Fête nationale, il y a lieu qu'une demande de subvention soit adressée auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De mandater le directeur des loisirs et des services communautaires, monsieur Daniel Fournier, ou le directeur général, monsieur Louis Lemay, afin de faire une demande de subvention auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec dans le cadre de la Fête nationale et à signer, à cet effet, tout document donnant suite à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**PROMULGATION DU MOIS D'AVRIL « MOIS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST »****CM-201003075**

5.2

Considérant la venue du beau temps;

Considérant que la sécurité des citoyens nous tient à coeur.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

De promulguer le mois d'avril « Mois de la sécurité routière » et d'autoriser l'installation de panneaux sur la prévention et la sécurité routière aux endroits stratégiques de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**TARIFICATION DES ARTICLES PROMOTIONNELS ET DES ACTIVITÉS AVEC SOUPER DANS LE CADRE DU 100E ANNIVERSAIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST****CM-201003076**

5.3

Considérant les recommandations formulées par le Comité du 100^e anniversaire quant à la tarification des activités avec souper se tenant dans le cadre des célébrations du centenaire;

Considérant la recommandation du Comité relative à la tarification des articles promotionnels offerts dans le cadre des activités du 100^e anniversaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

De fixer à 10 \$ le prix des activités avec repas tenues dans le cadre des célébrations du centenaire;

D'approuver les prix de vente pour les articles promotionnels offerts dans le cadre des célébrations du 100^e anniversaire, tels qu'indiqués ci-dessous :

Ensemble de 12 crayons	3 \$,
Tablette à angle	3 \$,
Écritoire magnétique	Gratuit,
Tatou temporaire sans eau	Gratuit,
Lanière 3/4 blanche ou grise	3 \$,
Sac de sport bleu et noir	10 \$,
Tirette	2 \$,
Porte-clés	2 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'UTILISATION DE L'AUTOBUS****CM-201003077**

5.4

Considérant la demande adressée par le Club de retraités des métallos 6887 afin d'utiliser l'autobus de la Ville de Montréal-Est pour se rendre à une activité de cabane à sucre dans la municipalité de Saint-Esprit;

Considérant la recommandation de monsieur Daniel Fournier, directeur des loisirs et des services communautaires.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'autoriser le prêt de l'autobus de Montréal-Est au Club des retraités des métaux 6887 afin que ceux-ci puissent se rendre à leur activité de cabane à sucre dans la municipalité de Saint-Esprit, le tout sans frais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PLAN D'INTERVENTION FINAL POUR LES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS

CM-201003078

5.5

Considérant les recommandations formulées par monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques et directeur général adjoint à l'effet d'adopter le plan d'intervention pour les réseaux d'aqueduc et d'égouts préparé par la Ville de Montréal pour la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le plan d'intervention final pour les réseaux d'aqueduc et d'égouts tel que préparé par la Ville de Montréal pour la Ville de Montréal-Est et de transmettre ledit plan au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MODIFICATION AU PLAN DE SIGNALISATION DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST POUR AUTORISER LE STATIONNEMENT AVEC PERMIS POUR LE SECTEUR DE L'AVENUE DAVID

CM-201003079

5.6

Considérant les dispositions du Code de la sécurité routière qui stipule que tout responsable d'un chemin public doit installer une signalisation conforme;

Considérant le règlement 609 - *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* - et ses amendements;

Considérant la Politique relative au stationnement des résidents sur le domaine public de la Ville de Montréal-Est;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le plan de signalisation de la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

De modifier le plan numéro 11 du plan général de signalisation de la Ville de Montréal-Est afin de désigner le secteur de l'avenue David comme secteur bénéficiant d'une zone de stationnement réservé, le tout, tel qu'illustré sur le plan dessiné par monsieur Carlos Lopez, technicien en urbanisme, daté du 15 mars 2010, lequel délimite ledit secteur et ladite zone;

De mandater la Direction des travaux publics afin d'apporter les correctifs requis à la signalisation routière sur le territoire de la Ville de Montréal-Est, le tout tel qu'illustré audit plan daté du 15 mars 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC AFIN DE REPRÉSENTER LA VILLE DE MONTRÉAL-EST AUPRÈS DE LA COMMISSION DE L'ÉQUITÉ SALARIALE DANS LE DOSSIER DE L'ÉQUITÉ SALARIALE

CM-201003080

5.7

Considérant que la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (L.R.Q., c. O-9) reconstituait la municipalité de Montréal-Est le 1^{er} janvier 2006;

Considérant que le 27 mai 2009, le gouvernement adoptait le projet de loi numéro 25 modifiant la *Loi sur l'équité salariale* (L.R.Q., c. E-12.001);

Considérant qu'au 12 mars 2009, la ville centrale n'avait pas complété la totalité des travaux;

Considérant que le 15 décembre 2009, la ville centrale informait les directeurs généraux des villes reconstituées de leur obligation de réaliser les programmes d'équité salariale non amorcés à cette date;

Considérant que les interprétations divergentes des différents intervenants créent de la confusion quant aux obligations des villes reconstituées de l'Agglomération de Montréal en matière d'équité salariale

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De mandater l'Union des municipalités du Québec pour entreprendre les démarches nécessaires auprès de la Commission de l'équité salariale afin de confirmer sa position officielle relativement au processus d'équité salariale auquel seraient assujetties les villes reconstituées de l'Agglomération de Montréal;

De mandater l'Union des municipalités du Québec afin de faire les représentations auprès de toutes autres instances appropriées, si requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT

6

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 609 - RÈGLEMENT *RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT* - ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER LE RÉSEAU DE CAMIONNAGE

CM-201003081

6.1

Monsieur le conseiller Alain Dion donne avis de motion que, lors d'une séance ultérieure du conseil, sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro 609 - *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* - et ses amendements afin de modifier le réseau de camionnage.

ADJUDICATION DE CONTRATS

7

OCTROI DU CONTRAT D'ENTRETIEN DES ARBRES POUR L'ANNÉE 2010 ET AUTORISATION D'UNE DÉPENSE DE 47 408,30 \$

CM-201003082

7.1

Considérant que 2 entreprises ont été invitées à soumissionner sur le projet de l'entretien des arbres pour l'année 2010;

Considérant que 2 soumissions ont été reçues et ouvertes le 1^{er} mars 2010;

Considérant la recommandation de monsieur David Chartier, ing., directeur des travaux publics.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur David Chartier, ing., directeur des travaux publics et d'adjuger le contrat d'entretien des arbres pour l'année 2010 (Projet DTP2010-04) à la firme Service d'arbres Nature inc., pour le prix de 47 408,30 \$ toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission;

D'autoriser le directeur général à signer, au nom de la ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION DES TRAVAUX POUR LE PROJET DE RÉFECTION DE LA FONDATION, DU PAVAGE ET DE L'AQUEDUC DE L'AVENUE DUROCHER ENTRE LES RUES SAINTE-CATHERINE ET VICTORIA ET OCTROI DU CONTRAT À CET EFFET POUR UN MONTANT DE 1 031 032,98 \$ INCLUANT TOUTES TAXES

CM-201003083

7.2

Considérant l'état de vétusté des infrastructures de l'avenue Durocher entre les rues Sainte-Catherine et Victoria et qu'il y a lieu de procéder à leur réfection ;

Considérant la demande de soumissions publiques pour la réfection de la fondation, du pavage et de l'aqueduc de l'avenue Durocher entre les rues Sainte-Catherine et Victoria publiée sur le site internet SE@O le 2 février 2010, dans l'édition du journal Avenir de l'Est le même jour et publié dans l'édition du 4 février 2010 du journal Constructo, le tout tel que plus amplement décrit dans les documents d'appel d'offres préparés à cet effet par monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing. et directeur des services techniques;

Considérant que onze soumissions ont été reçues et ouvertes le 22 février 2010;

Considérant la recommandation de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing. et directeur des services techniques.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'autoriser les travaux de réfection de la fondation, du pavage et de l'aqueduc de l'avenue Durocher entre les rues Sainte-Catherine et Victoria et d'affecter à cette fin la somme de 1 031 032,98 \$ au paiement du coût des travaux à partir d'une partie non autrement affectée du fonds général (Certificat de disponibilité de crédit : CT-10-015);

D'entériner la recommandation de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing. et directeur des services techniques, et d'adjuger le contrat pour la réfection de la fondation, du pavage et de l'aqueduc de l'avenue Durocher entre les rues Sainte-Catherine et Victoria, au plus bas soumissionnaire conforme, soit les Constructions Infrabec inc., au prix de sa soumission, soit 1 031 032,98 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux dispositions des documents de la soumission DST-2009-30;

D'autoriser le directeur général à signer, au nom de la ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT POUR LE PROJET 5S ET AUTORISATION D'UNE DÉPENSE DE 9 044 \$ PLUS TAXES

CM-201003084 7.3

Considérant l'offre de services déposée par monsieur Denis Carpentier, services-conseils, pour l'aménagement d'un atelier de mécanique pour les véhicules municipaux selon les standards de la démarche 5-S;

Considérant la recommandation de madame Isabelle Rivest, chef de division aux ressources humaines.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'approuver le projet d'aménagement d'un atelier de mécanique pour les véhicules municipaux selon les standards de la démarche 5-S;

D'octroyer le contrat à Denis Carpentier, services-conseils, et d'autoriser une dépense de 9 044 \$ plus taxes à cette fin;

D'autoriser le directeur des travaux publics à signer, au nom de la ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS 8

PERSONNEL 9

DEMANDE DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES 10

DON DE 500 \$ À LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - POINTE-AUX-TREMBLES - MONTRÉAL-EST (SODEC)

CM-201003085 10.1

Considérant la demande d'aide financière reçue de la Société de développement économique Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles – Montréal-Est;

Considérant la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'octroyer une contribution financière de 500 \$ à la SODEC afin d'obtenir l'indice entrepreneurial de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles – Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON DE 500 \$ AU CENTRE DES FEMMES DE POINTE-AUX-TREMBLES

CM-201003086 10.2

Considérant la demande d'aide financière reçue du au Centre des femmes de Pointe-aux-Trembles;

Considérant la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'octroyer une contribution financière de 500 \$ au Centre des femmes de Pointe-aux-Trembles pour le financement de leurs activités 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RELATION PUBLIQUE

11

DÉSIGNATION DE LA PLACE ROMÉO DALLAIRE

CM-201003087

11.1

Considérant les recommandations du Comité du 100e anniversaire à l'effet de nommer une parcelle du parc René-Labrosse « Place Roméo Dallaire » en son honneur;

Considérant que monsieur Roméo Dallaire est un héros au maintien de la Paix des Nations-Unies;

Considérant que ce dernier est un ancien résident de Montréal-Est et qu'il sera présent lors des cérémonies du 100e le 4 juin prochain.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De désigner une parcelle du parc René-Labrosse « Place Roméo Dallaire » en son honneur;

De mandater le greffier, M^e Roch Sergerie, avocat, afin d'entreprendre les démarches nécessaires auprès de la Commission de la toponymie du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCLAMATION

12

AFFAIRE NOUVELLE

13

ABOLITION DU POSTE DE SECRÉTAIRE DE DIRECTION À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

CM-201003088

13.1

Considérant le départ à la retraite de la secrétaire de direction à la Direction des travaux publics prévu pour le 1^{er} juin 2010;

Considérant l'article 19.01 a) de la Convention collective de travail entre la Ville de Montréal-Est et le syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP);

Considérant qu'il n'y a pas lieu de combler ledit poste.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'abolir le poste de secrétaire de direction à la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 1^{er} juin 2010 et de modifier le plan d'effectifs à cet effet

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PARTICIPATION DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST AU MOUVEMENT DE SOLIDARITÉ « UNE HEURE POUR LA TERRE »

CM-201003089

13.2

Considérant que se tiendra le 27 mars prochain l'événement international « Une heure pour la Terre », et ce, pour la troisième année consécutive;

Considérant que les villes, les arrondissements, les services corporatifs, de même que tous les partenaires du Plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise peuvent se joindre au mouvement en éteignant les lumières des commerces, industries, institutions ou unités administratives, entre 20 h 30 et 21 h 30 le 27 mars 2010;

Considérant que la Ville de Montréal-Est désire participer à cet événement mondial qui vise, entre autres, à renforcer la solidarité entre les citoyens du monde entier dans la lutte contre les changements climatiques;

Considérant que, par sa participation, la Ville de Montréal-Est vise à transformer cet événement symbolique en un mouvement global de solidarité envers la préservation de la planète.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

De démontrer son appui en contribuant de manière active au mouvement de solidarité « Une heure pour la Terre » qui se tiendra le 27 mars 2010;

D'éteindre les lumières de l'Hôtel de Ville de 27 mars prochain, entre 20 h 30 et 21 h 30, afin de démontrer son engagement en faveur de la lutte aux changements climatiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 10 000 \$ AU COMITÉ DE SOUTIEN À LA RAFFINERIE DE L'EST DE MONTRÉAL

CM-201003090

13.3

Considérant l'annonce par Produits Shell Canada de son intention de transformer sa raffinerie de l'Est de Montréal en un terminal pétrolier;

Considérant que des représentants socio-économiques de la communauté montréalaise se sont mobilisés pour soutenir les employés de la raffinerie afin de la maintenir en opération ;

Considérant que le meilleur moyen de réaliser cet objectif est de favoriser l'achat de la raffinerie par un nouvel opérateur;

Considérant que l'honorable Michael Fortier a accepté de travailler « pro bono » à favoriser une telle transaction, et qu'un comité de soutien a été formé à cet effet pour l'accompagner dans ses efforts;

Considérant que l'équipe de monsieur Fortier devra effectuer divers travaux de représentation, de recherche et d'analyse et que le montant des dépenses reliées à ces travaux a été estimé, dans un premier temps, à quelque 150 000 \$;

Considérant qu'il a été convenu de partager ce paiement entre les différents partenaires, soit les ministères et municipalités.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De contribuer au comité de soutien créé dans le but de venir en aide aux employés de la raffinerie Produits Shell Canada localisée sur le territoire de la municipalité;

De verser un montant de 10 000 \$ à cet effet, afin de partager les frais entre les différents partenaires;

De faire parvenir ladite contribution au fonds en fidéicommiss « Ogilvy Renault in trust » qui en assurera l'administration, incluant le paiement des dépenses justifiées.

Sur cette proposition, Monsieur le Maire appelle le vote :

ONT VOTÉ POUR LA PROPOSITION :

M. le maire Robert Coutu,
Mme la conseillère Monique Major,
M. le conseiller Mario Bordeleau,
M. le conseiller Michel Bélisle,
M. le conseiller Alain Dion;

A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

MANDAT DE NÉGOCIATION D'UNE CONVENTION DE DÉPART À LA RETRAITE DE MONSIEUR JACQUES JUNEAU

CM-201003091

13.4

Considérant les discussions intervenues entre monsieur Louis Lemay, directeur général, et monsieur Jacques Juneau, contremaître à la Direction des travaux publics concernant son départ à la retraite;

Considérant qu'il y a lieu d'établir les modalités de départ notamment à l'égard des avantages sociaux qui peuvent lui être dus.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De mandater monsieur Louis Lemay, directeur général, afin de négocier les modalités de départ à la retraite de monsieur Jacques Juneau, contremaître à la Direction des travaux publics, et de préparer une convention à cet effet.

Sur cette proposition, Monsieur le Maire appelle le vote :

ONT VOTÉ POUR LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Monique Major,
M. le conseiller Mario Bordeleau,
M. le conseiller Michel Bélisle,
M. le conseiller Alain Dion;

A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

LEVÉE DE LA SÉANCE

CM-201003092

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 19 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier